

M.R.C. Minganie

Aide financière aux déplacements des usagers (Côte-Nord)

Adresse: Référer à votre établissement de santé

Téléphone

Poste

Téléphone sans frais

Téléavertisseur

Télécopieur

Territoire:

Côte-Nord

Service (s)

Aide financière au transport

Aide financière pour l'hébergement et les repas

Clientèle (s) visée (s)

Personnes atteintes de cancer

Toute personne de 18 ans ou plus qui réside au Québec

Autres informations

1. OBJECTIF

Ce programme du ministère de la Santé et des Services sociaux vise à procurer aux usagers admissibles une aide financière pour le déplacement entre la résidence, située au Québec, et un établissement du réseau de la santé et des services sociaux.

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être domicilié au Québec et résider habituellement sur la Côte-Nord;
- L'établissement de son territoire de résidence habituelle est situé à plus de 200 kilomètres de l'établissement de santé le plus rapproché en mesure de fournir les soins ou services non disponibles localement incluant les services psychosociaux; cette notion de 200 kilomètres ne s'applique pas aux résidents de la zone isolée;
- La demande de soins ou services doit être prescrite par le médecin traitant, un médecin spécialiste autorisé ou requise par un intervenant psychosocial oeuvrant dans un établissement de santé.

3. MODE DE DÉPLACEMENT

Le choix du mode de déplacement est laissé à la discrétion du client. En auto, il reçoit 0,13 \$ par kilomètre aller-retour parcouru à partir de l'établissement du territoire de résidence moins un déductible de 200 kilomètres. S'il fait le choix du transport par autobus, il aura droit au remboursement du billet d'autobus pour l'aller et le retour ainsi qu'à celui de son accompagnateur, si prescrit.

4. RESPONSABILITÉS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

AVANT DE FAIRE LE DÉPLACEMENT, l'utilisateur devra se procurer (à son établissement de santé) le Formulaire de réclamation pour le programme d'aide financière aux déplacements des usagers. Il devra le compléter et le faire parvenir, en joignant une photocopie de l'ordonnance médicale (prescription), à l'établissement où il reçoit habituellement les soins et les services de base.

Aide financière aux déplacements des usagers (Côte-Nord)

5. ALLOCATIONS VERSÉES

Pour tout déplacement à plus de 200 km de l'établissement de sa résidence, un usager et son accompagnateur auront droit, si prescrit, en plus de l'allocation ou kilométrage, aux allocations suivantes :

5.1 Allocation à l'usager :

L'usager aura droit à un montant de 75 \$ par déplacement pour les frais de repas et d'hébergement.

5.2 Allocation à l'accompagnateur :

Une allocation de 20 \$ par déplacement sera versée à l'accompagnateur si cette mesure est prescrite par le médecin traitant de l'usager et pour des motifs médicaux seulement.

6. PROCÉDURES PARTICULIÈRES

Pour les résidents des MRC de la Minganie et de Caniapiscau et ceux de la Basse-Côte-Nord, l'allocation pour les repas et l'hébergement sera doublée en raison du temps de déplacement. Les résidents des localités situées à l'est de Havre-Saint-Pierre qui se déplacent vers Sept-Îles et ceux de la Basse-Côte-Nord qui se déplacent vers Blanc-Sablon auront cependant droit à l'aide accordée à 5.1 et 5.2.

7. DÉPLACEMENT VERS RIMOUSKI

Pour les usagers se déplaçant vers Rimouski, une allocation de 73 \$ par déplacement sera allouée en supplément de l'allocation pour les repas et l'hébergement. Cette allocation forfaitaire vise à compenser les frais encourus pour le traversier. Ils auront également droit à l'aide correspondant à 0,13 \$ par kilomètre aller-retour parcouru à partir de l'établissement du territoire de résidence moins un déductible de 200 kilomètres.

8. TRAITEMENTS EN RADIO-ONCOLOGIE ET SERVICES SURSPÉCIALISÉS DE GREFFE

La notion de 200 kilomètres de l'établissement du lieu de résidence est maintenue sauf dans le cas où l'usager doit, sur demande de son médecin traitant, recevoir ces services à un endroit déterminé en fonction de son état de santé et de la disponibilité des équipements. L'usager et l'accompagnateur, si prescrit, auront droit aux allocations suivantes :

- Le coût de l'hébergement quotidien, incluant les repas facturés dans une hôtellerie reconnue par le ministère de la Santé et des Services sociaux, même si elle n'est pas la plus rapprochée.
- Le coût kilométrique pour chaque semaine de traitement.
- L'allocation par semaine de traitement, soit 75 \$ pour l'usager et 20 \$ pour l'accompagnateur, s'il(s) ne réside(nt) pas dans une hôtellerie.

9. TERRITOIRES ISOLÉS

Pour les usagers résidant dans la MRC de Caniapiscau, à l'Île-d'Anticosti et sur la Basse-Côte-Nord, l'établissement assume le coût du billet d'avion de l'usager et de son accompagnateur, le cas échéant. Il aura également droit aux allocations prévues à l'article 5.

Belle et bien dans sa peau

Adresse: 45, rue Père-Divet
Sept-Îles (Québec)

Téléphone	Poste	Téléphone sans frais	Téléavertisseur	Télécopieur
(418) 962-9761	2816			

Responsable (s): Brigitte Lavoie, réceptionniste
Monia Beaudin, IPO

Territoire: MRC Sept-Rivières, Minganie, Basse-Côte-Nord et Caniapiscau

Service (s)

Atelier Belle et bien dans sa peau

Clientèle (s) visée (s)

Femmes atteintes de cancer

Autres informations

BELLE ET BIEN DANS SA PEAU est un programme offert gratuitement à l'échelle du Canada par les membres de l'Association canadienne des cosmétiques, produits de toilette et parfums. Il vise à aider les femmes atteintes de cancer à rehausser leur estime de soi, par l'amélioration de leur apparence.

Les ateliers BELLE ET BIEN DANS SA PEAU permettent à des groupes de femmes de s'évader du cycle des traitements, dans une ambiance chaleureuse et bienveillante. Chaque participante reçoit une trousse de cosmétiques afin de mettre en pratique les conseils de soins de la peau et de maquillage qui lui sont donnés par les cosmétologues bénévoles. Durant ces deux heures, elle apprend également à pallier la perte des cheveux en se coiffant d'une prothèse capillaire, d'un turban ou d'un foulard.

Ces ateliers, offerts en partenariat avec l'Association du cancer de l'Est du Québec, se déroulent à la Résidence Gustave-Gauvreau, dans la salle des bénévoles située au rez-de-chaussée. Ils se tiennent les lundis aux deux mois, de 13 h 30 à 15 h 30. Pour connaître la date du prochain atelier ou pour s'inscrire, les femmes intéressées doivent composer le 418 962-9761, poste 2816.

Centre d'action bénévole de la Minganie

Adresse: 1158, rue Boréale
Havre-Saint-Pierre (Québec)
G0G 1P0

Courriel
info@cabmingan.org

Téléphone	Poste	Téléphone sans frais	Téléavertisseur	Télécopieur
(418) 538-1332		1 866 538-1332		(418) 538-1736

Responsable (s): Ginette Cormier, directrice (418) 538-1332
Urgences:

Territoire: MRC Minganie

Accessibilité Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h
à 16 h 30
Vendredi de 8 h à 12 h

Service (s)

Aide au courrier
Clinique d'impôt
Popote roulante
Secrétariat
Soutien professionnel en intervention psychosociale
Téléphone sécurisant
Transport - accompagnement
Visites amicales
Voir Autres informations

Clientèle (s) visée (s)

Familles
Personnes âgées
Personnes ayant une déficience physique
Personnes en perte d'autonomie

Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes - Côte-Nord

Adresse: 859, rue Bossé, 2^e étage, bureau 201
Baie-Comeau (Québec)
G5C 3P8

Courriel
info@caap-cn.org

Téléphone
(418) 295-2779

Poste

Téléphone sans frais
1 877 767-2227

Téléavertisseur

Télécopieur
(418) 295-2929

Territoire: Côte-Nord

Accessibilité Lundi au Vendredi
8h 30 à 16 h 30

Service (s)

Assistance et accompagnement

Clientèle (s) visée (s)

Population en général

Autres informations

- Service destiné aux usagers insatisfaits des services reçus ou qu'ils auraient dû recevoir dans le réseau de la santé et des services sociaux.

SERVICES GRATUITS ET CONFIDENTIELS :

- écouter et discuter de la situation,
- informer sur les mécanismes de plaintes et les démarches à suivre,
- clarifier la situation,
- cerner l'objet de la plainte, l'établissement ou la ressource visée, les personnes concernées, les droits lésés, les enjeux, les articles de lois et les recours,
- sélectionner les documents à utiliser ou à préparer,
- aider à rédiger la plainte,
- planifier les démarches à effectuer,
- accompagner dans les démarches,
- assurer un suivi.

Fonds Irène Gauthier Inc.

Adresse: 77, Place Kennedy
Sept-Îles (Québec)
G4R 4G1

Courriel
yvon.dontigny@cgocable.ca

Téléphone
(418) 962-4647

Poste

Téléphone sans frais

Téléavertisseur

Télécopieur

Responsable (s): Yvon Dontigny, président

Territoire: De Pentecôte à Blanc-Sablon

Service (s)

Aide financière au transport
Aide financière autre
Aide financière pour le logement
Aide financière pour les médicaments

Autres informations

Clientèle (s) visée (s)

Personnes atteintes de cancer
Personnes ayant un problème de santé
Proches d'une personne atteinte de cancer

Cette aide financière s'adresse aux personnes défavorisées, sur référence des intervenants du réseau de la santé.

Autre support pour défrayer différents coûts tels que :

- achat de prothèse (capillaire, mammaire ou autre),
- location de pompe à perfusion,
- service d'infirmière pour donner un répit à la famille d'une personne en fin de vie,
- etc.

Hôtellerie de Chicoutimi
Complexe hospitalier de la Sagamie

Adresse: 305, St-Vallier
Saguenay (Québec)
G7H 5H6

Courriel
line.gobeil@ssss.gouv.qc.ca

Téléphone	Poste	Téléphone sans frais	Téléavertisseur	Télocopieur
(418) 541-1234	2501			(418) 541-1150

Accessibilité 7 jours / 7

Service (s)

Hébergement pour personnes en traitement de cancer

Clientèle (s) visée (s)

Personnes autonomes et ambulantes atteintes de cancer
Personnes qui les accompagnent

Autres informations

TARIF D'HÉBERGEMENT :

26 \$ / jour, repas compris, pour les personnes atteintes de cancer et les accompagnateurs.

Prêt de prothèses capillaires
Association du cancer de l'Est du Québec

Adresse: 652, avenue de Quen
Sept-Îles (Québec)

Téléphone (418) 409-4133	Poste cell	Téléphone sans frais	Téléavertisseur	Télécopieur
------------------------------------	----------------------	-----------------------------	------------------------	--------------------

Accessibilité Sur rendez-vous

Service (s)

Don de chapeaux
Prêt de prothèses capillaires

Clientèle (s) visée (s)

Femmes atteintes de cancer

Autres informations

Ce service est offert dans un local au sous-sol de la MAISON DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SEPT-ÎLES (MOCSI) par des bénévoles ayant des connaissances en coiffures et en prothèses capillaires.

Sur rendez-vous, les bénévoles vous rencontrent pour vous permettre de choisir en toute quiétude la prothèse qui vous convient. Vous recevez également les conseils quant à l'entretien et le choix d'une prothèse capillaire ou tout autre alternative capillaire.

Société canadienne du cancer
(Saguenay / Lac St-Jean / Côte-Nord / Chibougamau / Chapais)

Adresse: 200, rue Racine Est, bureau 110
Chicoutimi (Québec)
G7H 1S1

Courriel
virginie.gagnon@quebec.cancer.ca

Téléphone
(418) 543-2222

Poste

Téléphone sans frais
1 800 463-0417

Téléavertisseur

Télécopieur
(418) 543-5912

Territoire: la Côte-Nord est desservie par le bureau régional Saguenay / Lac St-Jean / Côte-Nord / Chibougamau / Chapais
(sauf Fermont desservi par Québec)

Service (s)

Accueil
Activités socio-éducatives
Aide financière au transport
Aide financière autre
Aide matérielle (pansements et fournitures)
Consultation de documents
Distribution de dépliants et de brochures
Don de prothèses mammaires temporaires
Information sur le cancer
Ligne sans frais
Maison Jacques Cantin
Prêt de prothèses capillaires et don de chapeaux
Prévention
Renseignements par téléphone
Sensibilisation tabagisme
Soutien pour l'arrêt tabagique
Stands d'information

Clientèle (s) visée (s)

Personnes atteintes de cancer
Population en général
Toute personne de 18 ans ou plus qui réside au Québec

Autres informations

SITE INTERNET : www.cancer.ca - www.parlonscancer.ca

Le SERVICE D'INFORMATION SUR LE CANCER et CANCER J'ÉCOUTE : 1 888 939-3333, accessibles de 8 h à 18 h du lundi au vendredi.

INFORMATION ET SOUTIEN À L'ARRÊT TABAGIQUE : 1 888 939-3333

Société canadienne du cancer
(Saguenay / Lac St-Jean / Côte-Nord / Chibougamau / Chapais)

Des sections locales de l'organisme sont en place dans la MRC de Sept-Rivières, Manicouagan et la Haute-Côte-Nord. Pour connaître les services offerts par les répondants locaux, vous pouvez contacter le bureau régional.

À Baie-Comeau : Centre de services
600, rue Jalbert (Québec) G5C 1Z9
Tél. : 418-589-3987

AIDE MATÉRIELLE :

La société canadienne offre GRATUITEMENT des pansements et accessoires connexes aux personnes atteintes de cancer QUI VIVENT À LA MAISON.

Pour recevoir de l'aide matérielle, elle doit compléter le formulaire de demande d'aide matériel, le faire signer par un professionnel de la santé (médecin, infirmière, nutritionniste, etc.) et l'acheminer à la personne responsable de ce service.

Le matériel est fourni en fonction du cancer diagnostiqué. Les demandes sont traitées dans un délai de 48 h ouvrable, plus les délais normaux de la poste pour l'expédition. Les commandes sont expédiées au domicile du bénéficiaire.

La société canadienne du cancer offre aussi d'autres services gratuits dans la plupart de ses bureaux régionaux : prothèses mammaires temporaires et location de prothèses capillaires au coût de 20 \$, de foulards et de turbans. Il est préférable de contacter le bureau régional ou encore le Centre de services de la Société avant de s'y rendre.

Pour les PATIENTS À FAIBLE REVENU, la Société canadienne du cancer offre aux personnes ayant un faible revenu et atteintes du cancer, une allocation annuelle pour le transport et pour la réadaptation (matériel de stomie temporaire, soutien-gorge adapté, traitement de lymphoedème et matériel d'incontinence).

AIDE FINANCIÈRE :

- . Allocation pour le transport (plus de 10 traitements par année);
- . Matériel pour stomisés temporaires : 550\$/an;
- . Traitements lymphoedème (300\$/an);
- . Matériel d'incontinence (culottes, coussinets et piqués) (200\$/an);
- . Soutien-gorge adapté (100\$/an).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE :

Société canadienne du cancer
(Saguenay / Lac St-Jean / Côte-Nord / Chibougamau / Chapais)

- une personne seule dont le revenu annuel brut est inférieur à :	23, 646 \$
- une unité familiale de 2 personnes dont le revenu annuel brut est inférieur à :	29, 440 \$
- une unité familiale de 3 personnes dont le revenu annuel brut est inférieur à :	36, 193 \$
- une unité familiale de 4 personnes dont le revenu annuel brut est inférieur à :	43, 942 \$
- une unité familiale de 5 personnes dont le revenu annuel brut est inférieur à :	49, 839 \$
- une unité familiale de 6 personnes dont le revenu annuel brut est inférieur à :	56, 209 \$
- une unité familiale de 7 personnes dont le revenu annuel brut est inférieur à :	62, 581 \$

NOTE : Fait partie de l'unité familiale, toute personne qui réside de façon permanente à la même adresse que la personne atteinte du cancer. Les bénéficiaires du programme d'AIDE SOCIALE (aujourd'hui nommé AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS ou AIDE FINANCIÈRE - SOLIDARITÉ JEUNESSE, ne sont pas admissibles aux allocations de frais de transport, car un programme similaire d'aide financière leur est offert.